

Marie-Laure Grignet
 29/07/2020

MÉDECIN SPÉCIALISTE

En bref...

Cette médecin a un haut niveau de compétences dans son domaine d'expertise. Elle peut se consacrer à une pratique (médecine du travail...), une technique (la chirurgie...), une pathologie (les troubles psychiques...) ou s'intéresser à un organe (le cœur...). Pour poser son diagnostic, elle dispose d'appareils de mesure propres à sa discipline, peut faire appel aux techniques sophistiquées d'imagerie médicale ou d'analyse. Elle partage ses journées entre des consultations (en cabinet "de ville", en clinique ou à l'hôpital), la visite de ses patients, des opérations pour les spécialités chirurgicales, des activités administratives et de gestion pour les praticiens libéraux...

Dans le détail...

La spécialiste d'une technique médicale, d'une pathologie, d'un organe, d'un public

Cette médecin a une vision pointue dans son domaine d'expertise. Au nombre d'une cinquantaine, les spécialités médicales correspondent à un cursus précis et sont reconnues par l'Ordre des médecins. Schématiquement, les spécialistes peuvent être classées ainsi :

- certaines se consacrent à une pratique ou à une technique : la santé des travailleurs pour les médecins de prévention qui exercent comme médecin du travail, l'urgence pour les médecins urgentistes, l'imagerie médicale pour les médecins radiologues, l'anesthésie et la réanimation pour les médecins anesthésistes, la chirurgie pour les médecins chirurgiennes...
- pour certains, l'activité est centrée sur une pathologie : le cancer pour l'oncologue, les allergies pour l'allergologue...
- dans les spécialités les plus nombreuses, elles s'intéressent à un organe ou une partie du corps humain : le cœur pour la médecin cardiologue, les yeux pour la médecin ophtalmologiste, la peau pour la dermatologue, l'estomac pour la gastro-entérologue, le sang pour l'hématologue, le système nerveux pour la neurologue...
- enfin, d'autres se consacrent à un type de patients, aux maladies et aux traitements qui leur sont propres : les enfants pour la médecin pédiatre, les personnes âgées pour la gériatre, les femmes enceintes pour la gynécologue obstétricienne...

A l'intérieur de ces disciplines, des professionnelles sont encore bien plus spécialisées : des chirurgiennes se consacrent uniquement à l'appareil digestif et d'autres aux articulations (hanche, genou...), une addictologue peut prendre en charge seulement la dépendance au tabac ou celle à l'alcool, une infectiologue peut se spécialiser dans les maladies tropicales ou le VIH...

Le patient s'adresse à la médecin spécialiste selon des modalités variables :

- sur la prescription d'un médecin généraliste qui souhaite par exemple lever un doute sur l'existence d'une pathologie
- dans le cadre d'un suivi régulier (chez une médecin gynécologue, une médecin ophtalmologiste...), ou pour une pathologie chronique (chez une allergologue...)
- lors d'une urgence, auprès d'une médecin urgentiste...

Des consultations qui s'appuient souvent sur des appareils ou des techniques spécifiques

A chaque consultation, la spécialiste examine attentivement le patient pour obtenir des indications sur son état physique. Elle l'ausculte, observe tous les signes qui peuvent révéler une maladie ou d'autres troubles.

A leur cabinet, à l'hôpital ou dans une clinique, certains spécialistes disposent fréquemment d'appareils de mesure et mettent en œuvre des techniques propres à la discipline pour réaliser différents examens :

- une neurologue réalise ainsi des mesures électrophysiologiques : enregistrement des activités spontanées du cerveau (électro-encéphalogramme), des "potentiels évoqués" (transmission des messages nerveux se propageant sous forme d'ondes électriques après une stimulation donnée)...
- avec un électrocardiographe, la cardiologue enregistre et analyse les variations du potentiel électrique induites par l'activité cardiaque...

Dans certaines disciplines, pour poser son diagnostic, la spécialiste doit s'appuyer sur les compétences

d'autres praticiens :

- radiologue mettant en œuvre des techniques sophistiquées d'imagerie médicale (scanner, imagerie par résonance magnétique...)

- biologiste médicale qui effectue des analyses en laboratoire...

A l'inverse, d'autres spécialités comme la psychiatrie nécessitent moins des examens qu'une bonne connaissance du comportement du patient.

La médecin exploite les résultats des investigations qu'elle conduit elle-même ou prescrit pour déterminer le traitement ou l'intervention adéquate ; elle le présente au patient et en informe son médecin généraliste.

Partager son emploi du temps entre des activités de natures différentes

La spécialiste partage généralement ses journées entre :

- des consultations (à son cabinet "de ville", en clinique ou à l'hôpital)

- la visite des patients qu'elle suit en clinique ou à l'hôpital

- des opérations pour les spécialités chirurgicales

- des activités administratives...

Travailler seule ou en équipe

Selon le cas, la médecin spécialiste travaille seule ou en équipe :

- en cabinet de ville, une rhumatologue peut se faire aider par un infirmier de soins généraux pour pratiquer une infiltration

- à l'hôpital ou en clinique, une médecin chirurgienne opère avec l'aide d'infirmiers de bloc opératoire...

- les praticiens de plusieurs disciplines peuvent être associés autour du cas d'un patient (chirurgien et médecin anesthésiste lors d'une opération...)

- sur un cas complexe, elle recueille l'avis d'un confrère dans sa discipline ou oriente le patient vers le spécialiste d'une autre discipline...

Une mise à jour constante des connaissances

Cette médecin doit bien sûr mettre à jour régulièrement ses connaissances : lecture de la presse médicale, de rapports ou d'études, participation à des séminaires... sont alors indispensables. Dans un Centre Hospitalier Universitaire (CHU), elle peut également être enseignante-chercheuse : elle accueille des étudiants dans son service, participe à différentes études, publie le fruit de ses recherches dans des revues spécialisées ou les présente lors de colloques en France ou à l'étranger...

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Bac + 8 ans de formation

Devenir médecin spécialiste demande de s'engager pour 10 à 12 ans d'études, afin d'obtenir l'un des trente Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES).

A compter de 2020, deux voies d'entrée seront proposées pour les études de médecine :

- un Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) dans les universités ayant une faculté de santé.

Durant cette première année, l'étudiant choisit une option qui lui permet de poursuivre ses études en deuxième année de licence s'il n'est pas admis dans une filière d'études de la santé.

Il n'est pas possible de redoubler cette première année, mais l'étudiant peut se diriger vers une licence option "santé pour disposer d'une deuxième chance d'intégrer les études de médecine.

- une entrée possible en deuxième année d'études de santé, pour des étudiants ayant réussi leur première année d'une licence avec une option "santé". Cette première année est proposée dans les universités n'ayant pas de faculté de médecine. L'objectif est d'ouvrir les études de médecine à des étudiants venant d'horizons plus variés.

Le nombre de places dans les facultés de médecine sera défini avec les Agences Régionales de Santé. S'il n'y a plus de "numerus clausus", les études de santé restent très sélectives (beaucoup plus de candidats que de place en formation).

Les études de médecine se décomposent en 3 cycles.

Le premier cycle dure trois ans et fait une large place aux matières scientifiques : physique, chimie, statistiques, anatomie, physiologie, génétique... Il est reconnu au niveau Licence 3 et sanctionné par le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM).

Le second cycle dure également 3 ans ; il comporte de nombreux stages hospitaliers et des

gardes pour ces "étudiants hospitaliers" ; il se conclut par les épreuves de l'Examen Classant National (ECN). En 2020, l'ECN devrait être remplacé par d'autres modalités d'évaluation. L'étudiant en médecine choisit alors un "Diplôme d'Etudes Spécialisées" (DES) en fonction de ses résultats. Il peut également choisir la région où il terminera ses études.

"L'internat" constitue le Troisième Cycle d'Etudes Médicales (TCEM) et dure entre 4 et 5 ans. Il est essentiellement orienté vers la pratique en milieu hospitalier. Le futur médecin doit enfin soutenir sa thèse pour obtenir son diplôme d'Etat.

Dans cette profession, certains vaccins sont recommandés ou peuvent être obligatoires.

Au-delà, il existe aussi un très grand nombre de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) ou de Diplômes Universitaires (DU, spécifique à une université) qui permettent d'aborder une thématique particulière...

Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

Diplôme d'Etat "docteur en médecine"

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre 2100 et 3000 euros brut par mois, et on peut espérer gagner plus de 6000 euros brut en fin de carrière.

La rémunération d'un médecin varie selon :

- le mode d'exercice choisi (en libéral, salarié du secteur privé, dans la fonction publique hospitalière ou en combinant plusieurs formes d'exercice)
- la spécialité
- l'implantation géographique (concurrence plus ou moins forte du fait du nombre de praticiens dans la même spécialité, importance de la clientèle dans le bassin de population...)

De fait, les écarts de revenus peuvent être très importants d'un spécialiste à l'autre.

En libéral, les spécialistes sont payés à l'acte mais doivent déduire les charges (frais de fonctionnement du cabinet...) du chiffre d'affaires réalisé. Certains choisissent d'exercer en cabinet collectif pour partager une partie des frais d'investissement (locaux...) et de fonctionnement (accueil...).

Beaucoup font des vacations en milieu hospitalier pour se tenir informés des évolutions médicales, se rapprocher de confrères ayant la même spécialité et compléter leurs revenus. C'est un apport appréciable, notamment en début d'installation, quand la clientèle n'est pas encore constituée. Il faut une dizaine d'années à un médecin spécialiste pour constituer sa clientèle.

Certains praticiens gagnent plusieurs dizaines de milliers d'euros par mois : les revenus les plus élevés se comptent parmi les radiologues et les chirurgiens, les moins élevés chez les pédiatres et les psychiatres...

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale dans la moyenne

Selon le ministère en charge de la Santé, on compte près de 124.000 médecins spécialistes. Parmi eux, on compte : 25.000 chirurgiens, plus de 15.000 psychiatres, plus de 11.000 anesthésistes-réanimateurs, près de 9.000 radiologues, environ 8.200 pédiatres, 7.200 cardiologues, 5.300 médecins du travail, 3.900 dermatologues...

De nombreuses zones (départements ruraux, zones urbaines sensibles...) souffrent d'un déficit de médecins spécialistes. De même, certaines disciplines manquent actuellement de praticiens : anesthésie-réanimation, gynécologie obstétrique, psychiatrie... Le vieillissement de la population offre des perspectives notamment en gériatrie, ophtalmologie, chirurgie-urologie... Les études de médecine restent cependant très sélectives.

Avant une installation en libéral, une sérieuse étude de la concurrence s'impose, dans les régions les plus densément pourvues en praticiens (Sud de la France, grandes agglomérations...). A l'inverse, l'assurance maladie propose des aides à l'installation dans les zones déficitaires. Les investissements peuvent être lourds dans les spécialités qui demandent le plus de matériel (radiologie...).

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé
Fonctionnaire
Profession libérale
Chef d'entreprise

Offres d'emploi**Pôle emploi :**

- J1102 : Médecine généraliste et spécialisée : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=J1102>

Agence pour l'emploi des cadres :

APEC : [https://www.apec.fr/candidat/recherche-emploi.html#/emploi?](https://www.apec.fr/candidat/recherche-emploi.html#/emploi?sortsType=SCORE&sortsDirection=DESCENDING&motsCles=medecin ET NON (generaliste) ET NON (du travail))

NON (du travail)

Site(s) utile(s) :

Offres d'emploi de la fédération hospitalière de France : <https://emploi.fhf.fr>

Staff santé : <https://www.staffsante.fr>

*Familles d'intérêts**Domaine professionnel*

Aide aux personnes

Santé

Sous-domaine : *Médical*

Sous-famille : *Soins aux personnes*

Sciences

Sous-famille : *Sciences exactes*

*Conditions de travail***DÉPENSE PHYSIQUE**

Pas ou peu de dépense physique

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaire supérieur à la moyenne

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**Intérieur - Plein air**

Intérieur

Milieu de travail

Risques d'accidents

CAPACITÉS PHYSIQUES

Utiliser les bras, les mains, les doigts

Parler

Entendre

Voir

Autres appellations du métier

addictologue

allergologue

anatomo-pathologiste

andrologue

anesthésiste-réanimatrice

angiologue

audiométriste

cancérologue

cardiologue

chimiothérapeute

chirurgienne

dermatologue

diabétologue

endocrinologue

gastro-entérologue

gériatre

gynécologue

hématologue

immunologue

infectiologue

médecin du sport

médecin en santé au travail

médecin spécialiste en anatomie pathologique

médecin spécialiste en santé publique

médecin thermal

médecin toxicologue

médecin urgentiste	pédiatre
médecin-légiste	pédopsychiatre
médecine anatomopathologiste	phlébologue
néphrologue	pneumologue
neurochirurgienne	psychiatre
neurologue	radiologue
nutritionniste	rhumatologue
obstétricienne	sexologue
oncologue	stomatologue
ophtalmologiste	urologue
oto-rhino-laryngologiste (ORL)	vénérologue

Documentation

ONISEP

- Parcours : Les métiers du médical - Kiosque : Santé, Social
- Parcours : Les métiers auprès des enfants - Kiosque : Santé, Social

ROME

- J1102 : Médecine généraliste et spécialisée : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=J1102&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.03 : Travailler dans la fonction publique hospitalière : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.03>
- Actuel CIDJ 2.7 : Les métiers de la santé : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.7>
- Actuel CIDJ 2.71 : Médecin : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.71>

Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT

- B4B-02 Médecin : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/B4B-02>

Sites utiles

Conseil national de l'ordre des médecins

- <https://www.conseil-national.medecin.fr>
- Organisme chargé de veiller au maintien des conditions d'exercice de la profession conformément à son code de déontologie. Sur le site Internet : informations sur la profession...

FHP Fédération de l'Hospitalisation Privée

- <https://www.fhp.fr>
- Informations sur la réglementation de l'hospitalisation privée, offres d'emploi...

Hopital.fr

- <https://www.hopital.fr>
- Présentation du fonctionnement de l'hôpital, nombreux dossiers documentaires, dictionnaire médical, informations pratiques, présentation des métiers, liens vers d'autres sites...

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés